

**MENTIONS LEGALES ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE WEB  
« OBJECTIFCODE.COM » APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE  
VERSION N°4 DU 15/07/2021**

**MENTIONS LEGALES**

En vertu notamment des articles 6-III et 19 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, nous informons les utilisateurs du site Web de l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi :

Editeur du Site Web : Conception et réalisation : Agence Café-Frappé - 3 Rue Gougeard, 72000 Le Mans.

Le site accessible à l'adresse [www.objectifcode.fr](http://www.objectifcode.fr) ou [www.objectifcode.com](http://www.objectifcode.com) (ci-après « **Le Site** »).

Il est édité par la société SGS AUTOMOTIVE SERVICES (ci-après « **SGS** »), immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 528 520 083, au capital social de 50 000 € dont le siège social est situé 1 Place du Gué de Maulny 72000 Le Mans

Directeur de la Publication : Monsieur Sébastien DANVEL, en sa qualité de représentant légal de SGS

Service client SGS AUTOMOTIVE SERVICES – courriel : [fr.objectifcode@sgs.com](mailto:fr.objectifcode@sgs.com) - Tel : 01 41 24 86 26

Hébergement des données du site Web :

GENILINK  
23 Rue du Pré Faucon  
74940 Annecy

**ARTICLE 1 - OBJET DES CONDITIONS GENERALES**

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « **CGU** ») ont pour objet de définir l'encadrement juridique des conditions d'utilisation par les Établissements d'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière (ci-après le ou les « **EECSR** ») du service de réservation en ligne de participation à l'épreuve théorique du permis de conduire (ci-après le « **Site** ») au bénéfice des candidats (ci-après le ou les « **Candidat(s)** »).

**ARTICLE 2 – DEFINITIONS**

Dans les présentes CGU, outre les termes définis par ailleurs dans d'autres articles desdites CGU, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification suivante :

- **Site** : désigne le site Web « *ObjectifCode* » de la société SGS en ce compris l'ensemble des services fournis par son biais, objet des présentes CGU.

- **Les Services** : désigne l'ensemble des services disponibles sur le Site.
- **CGU** : désigne les présentes conditions générales d'utilisation applicables aux Services proposés sur le Site.
- **EECSR** : désigne tout Établissement d'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière qui utilise le Site susnommée ou l'un des services proposés par le Site en étant connecté à son compte.
- **Données personnelles** : désigne « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » (article 4 du Règlement UE 2016/679).
- **Identifiant et mot de passe** : désigne l'ensemble des informations pour accéder au compte de l'Utilisateur et ainsi nécessaires à l'identification d'un Utilisateur sur le Site. L'identifiant et le mot de passe permettent à l'Utilisateur d'accéder aux services étendus. Le mot de passe est confidentiel.
- **Droits de propriété intellectuelle** : désigne l'ensemble des droits de propriété littéraire, artistique et industrielle prévus par le Code de Propriété intellectuelle et les Traités internationaux et tout autre législation ou réglementation applicable en la matière.
- **Utilisateur** : désigne la personne au sein de l'EECSR titulaire d'un compte utilisateur aux fins d'utiliser le Site

## ARTICLE 3 – DUREE – RESILIATION

### 3.1. Durée

Les CGU sont conclues pendant toute la durée d'accès et/ou d'utilisation par l'EECSR du Site et des Services qui y sont proposés, sauf dispositions contraires des présentes CGU, et ce à compter de l'acceptation par l'EECSR des présentes CGU.

SGS se réserve le droit d'apporter aux présentes Conditions Générales toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles et sans notification préalable. En conséquence, il est conseillé à l'EECSR de se référer, régulièrement, à la dernière version des Conditions Générales disponible sur le Site. Tout usage du Site par l'EECSR après les modifications des conditions générales vaut acceptation par ce dernier des nouvelles Conditions Générales.

L'EECSR peut, à tout moment, renoncer à utiliser le Site mais reste responsable de toute utilisation antérieure.

### 3.2. Suspension / Résiliation des Services

L'EECSR s'engage, à chacune de ses visites sur le Site, à respecter les présentes CGU applicables à l'ensemble des services et des contenus disponibles sur le Site. En cas de non-respect par l'EECSR des présentes CGU, SGS se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès à l'EECSR à tout ou partie des Services, avec effet immédiat au cas où celui-ci ne respecterait pas l'une quelconque des stipulations des présentes CGU, ou si l'EECSR accédait aux Services en violation d'une quelconque loi ou réglementation applicable. La résiliation de l'accès de l'EECSR aux Services entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable, la suppression du compte dudit EECSR.

Il est par ailleurs rappelé que, en cas de violation manifeste de la réglementation applicable ou des obligations stipulées par l'EECSR, SGS pourra suspendre l'accès au contenu en cause et/ou supprimer le compte dudit EECSR et résilier l'accès au Site, sans notification préalable.

La résiliation intervient sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par SGS en réparation des préjudices subis par elle du fait de tels manquements.

### **3.3. Résiliation du compte et du profil de l'EECSR**

L'EECSR peut demander à tout moment la résiliation de son compte en utilisant le formulaire de contact disponible sur le Site.

Dans les 8 (huit) jours ouvrés suivant la demande de désinscription, toutes les données concernant l'EECSR concerné seront effacées des bases de données de la Société et l'EECSR n'aura plus accès à l'intégralité des Services proposés par SGS.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCES**

L'utilisation du Site est entièrement gratuite. Toutefois, il est nécessaire de disposer d'un compte utilisateur « *Utilisateur* » pour utiliser le Site.

Tous les frais supportés par l'EECSR pour y accéder (connexion internet, terminal, téléphone portable, etc...) sont à sa charge exclusive ainsi que tous les matériels, équipements et logiciels nécessaires à l'accès au Site et à l'utilisation des Services.

L'EECSR déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter ou envoyer des données et les risques liés à la sécurité des communications. L'EECSR déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter ou envoyer des données et les risques liés à la sécurité des communications et des systèmes d'exploitation des sites internet, et en particulier reconnaître que l'utilisation du Site se fait à ses risques et périls, que la protection de ses données, de ses logiciels et de ses terminaux lui incombe et qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées afin de les protéger des éventuels virus.

Toutes ces conditions sont essentielles et déterminantes des présentes CGU. SGS se réserve le droit de suspendre la fourniture du Service à tout EECSR ne respectant pas les qualités d'Utilisateur telles que définies dans le présent article.

## **ARTICLE 5 - PRESENTATION ET UTILISATION DU SITE**

Le Site permet à chaque EECSR d'accéder à un service de réservation en ligne de participation à l'épreuve théorique du permis de conduire pour les Candidats de l'établissement. L'épreuve théorique est ensuite assurée par les soins de SGS, en propre ou par le biais de sous-traitants autorisés.

SGS publie sur le Site la liste des sites d'examen autorisés et pour chacun d'entre eux le nombre de places proposées à la réservation pour chacune des dates prévues. SGS définit librement les dates et les horaires des sessions d'examens qu'elle propose à la vente et reste libre de les modifier à tout moment dès lors qu'elle respecte ses obligations imposées par son agrément délivré par l'autorité administrative.

### **5.1. Procédure de création d'un compte utilisateur**

Afin d'accéder et de bénéficier des Services, chaque EECSR doit créer un compte Utilisateur.

Pour ce faire, l'EECSR complète le formulaire d'adhésion en renseignant les données suivantes :

- nom de l'auto-école (EECSR) ;
- SIREN ;
- nom, prénoms, civilité du responsable de l'EECSR ;
- adresse de l'auto-école, adresse électronique ;
- numéro de téléphone ;
- numéro d'agrément ;
- volume potentiel de candidats présentés par mois.

Après avoir accepté par voie électronique les CGU de services, choisi son ou ses modes de paiement, complété et signé le mandat de prélèvement SEPA et joint un relevé d'identité bancaire si le choix de paiement par prélèvement est souhaité par l'EECSR, ce dernier reçoit un courriel de confirmation de création de son compte utilisateur contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à ses services.

L'identifiant et le mot de passe fournis par SGS à l'EECSR lors de l'inscription permettent à l'EECSR de se connecter à son compte en cliquant sur la rubrique « **mon compte** », puis d'accéder aux Services dans les conditions des présentes CGU. Le mot de passe est confidentiel.

L'EECSR est seul responsable de tout usage qui pourrait être fait de son identifiant et mot de passe, et seul garant de la confidentialité du mot de passe, ainsi que de toute utilisation de son compte.

SGS ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou tout dommage résultant d'un non-respect des obligations de l'EECSR stipulées au présent article.

L'EECSR s'engage à informer immédiatement SGS en cas d'utilisation non autorisée de son compte et de toute atteinte à la confidentialité et à la sécurité de ses moyens d'identification.

En cas de perte/oubli ou de vol de ses identifiant et mot de passe, l'EECSR s'engage à en informer sans délai SGS via la Rubrique « **contactez-nous** » ou en demandant leur renouvellement par email à l'adresse de contact : **fr.objectifcode@sgs.com**.

SGS lui communiquera alors la procédure lui permettant de choisir les nouveaux identifiant et mot de passe en remplacement de ceux perdus, volés ou détournés.

## **5.2. Procédures d'inscription d'un Candidat et modalités de paiement**

SGS propose aux EECSR un module de réservation en ligne de créneaux d'examen pour l'épreuve théorique du permis de conduire sur son Site ObjectifCode. Les différents créneaux disponibles proposés par SGS au sein de ses différents centres sont présentés sur le Site sous le format d'un calendrier.

Lors de la création de son compte utilisateur, l'EECSR a le choix entre deux modes de réservation de créneaux pour l'épreuve théorique du permis de conduire : réservation de créneaux non nominatifs payés par prélèvement, ou réservation de créneaux nominatifs payés par carte bancaire. Ces deux modes de réservation sont présentés ci-dessous.

A la suite de la création de son compte et de son choix en faveur de l'un ou l'autre des modes de réservation, l'EECSR peut contacter l'assistance technique de SGS afin de modifier le mode de réservation et de paiement choisi. L'assistance technique de SGS est disponible dans les modalités prévues à l'article 13 ci-dessous.

### **5.2.1 Réservation de créneaux non nominatifs, payés par prélèvement**

Dans le cas où l'EECSR aurait choisi lors de la création de son compte utilisateur le paiement par prélèvement, s'accompagnant de réservation de créneaux non nominatifs, la procédure de réservation est la suivante.

Pour réserver des créneaux non nominatifs, l'EECSR sélectionne sur le Site le centre d'examen souhaité, ainsi que la date et l'heure de passage de l'épreuve à laquelle il souhaite réaliser les réservations. L'EECSR peut réserver des créneaux dès le lendemain, les réservations pour le jour même faisant l'objet d'un article spécifique au 5.2.3 ci-dessous.

Il procède alors à la réservation du nombre de places souhaitées dans la limite indiquée pour chaque session, ces réservations se faisant de manière non nominative.

Il peut ensuite inscrire des Candidats sur ces créneaux réservés en renseignant les données suivantes concernant chaque Candidat :

- nom, prénoms, date de naissance,
- adresse électronique,
- numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH).

Une fois les informations saisies et validées et avant de finaliser la fiche candidat, l'EECSR a la possibilité de vérifier celle-ci.

Les informations du Candidat peuvent être complétées et modifiées jusqu'à la veille de l'examen avant 23h59. Dans le cas où les informations concernant le Candidat ne sont pas renseignées endéans ce délai, le Candidat ne pourra être reçu au créneau prévu. A partir de 23h59, les créneaux sont bloqués et l'identité des Candidats est verrouillée.

L'EECSR peut également annuler les réservations effectuées jusqu'à la veille de l'examen avant 23h59. Dans le cas où les créneaux ne sont pas annulés endéans ce délai, ils feront l'objet d'une facturation à l'EECSR sans possibilité de remboursement pour l'EECSR ce même si aucun Candidat ne s'est présenté à l'examen sur ce créneau.

A chaque fin de mois, les places réservées et définitives sont facturées à l'EECSR. Elles sont réglées par prélèvement bancaire à quinze (15) jours à la date de facture.

### **5.2.2 Réserve de créneaux nominatifs, payés par carte bancaire**

Dans le cas où l'EECSR aurait choisi lors de la création de son compte utilisateur le paiement par carte bancaire, s'accompagnant de réservation de créneaux nominatifs, la procédure de réservation est la suivante.

Pour réserver des créneaux nominatifs, l'EECSR sélectionne sur le Site le centre d'examen souhaité, ainsi que la date et l'heure de passage de l'épreuve à laquelle il souhaite réaliser la réservation pour chaque Candidat concerné. L'EECSR peut réserver des créneaux dès le lendemain, les réservations pour le jour même faisant l'objet d'un article spécifique au 5.2.3 ci-dessous.

L'inscription du Candidat se fait en renseignant les données suivantes :

- nom, prénoms, date de naissance,
- adresse électronique,
- numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH).

Une fois les informations saisies et validées, l'EECSR est automatiquement redirigé vers une plateforme de paiement sécurisée pour effectuer le règlement de l'inscription. Ce paiement en ligne confirme et valide l'inscription à l'examen et la formation du contrat d'inscription.

L'EECSR peut toutefois annuler ou modifier les inscriptions réalisées par ce biais avant 23h59, la veille avant la date de l'examen. S'il annule ou modifie les inscriptions réalisées endéans ce délai, SGS remboursera à l'EECSR le montant perçu.

Toute annulation réalisée à partir de 23h59 la veille de l'examen ne sera pas remboursée à l'EECSR. De même, toute modification réalisée à partir de 23h59 la veille de l'examen ne sera pas prise en compte ce même si aucun Candidat ne s'est présenté à l'examen sur ce créneau.

### **5.2.2 Réserve de créneaux le jour-même**

SGS peut proposer, sur certains de ses sites d'examens, des réservations de créneaux pour le jour même. Dans ce cas, la réservation est nominative et l'EECSR doit préciser à cet effet les informations suivantes concernant le Candidat :

- nom, prénoms, date de naissance,
- adresse électronique,
- numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH).

Les sites d'examen proposant des réservations pour le jour-même, ainsi que le détail des créneaux proposés sont renseignés sur le Site.

Si cette option est choisie, aucune annulation de la réservation n'est possible.

SGS offre dans ce cas la possibilité à l'EECSR de payer soit par prélèvement, soit par carte bancaire, au choix de l'EECSR.

## **ARTICLE 6 – PRIX**

Le prix de l'utilisation du service de réservation et de l'inscription à l'épreuve théorique général du code de la route est global, forfaitaire et fixé par arrêté.

## **ARTICLE 7 - MODALITES DE PARTICIPATION A L'EPREUVE D'UN CANDIDAT**

L'EECSR s'engage à faire connaître et à imposer à ses Candidats les obligations suivantes et celles contenues dans le Règlement d'examen théorique général du permis de conduire (Annexe 2 du Cahier des charges relatif à l'organisation de l'épreuve théorique générale assurée par des organismes agréés) qu'il a en sa possession, préalablement à leur participation à l'épreuve.

En cas de non-respect des obligations suivantes et du Règlement d'examen, SGS se réserve le droit d'interdire à un Candidat l'accès au centre d'examen.

### **7.1. Identification du Candidat**

La réservation d'une date d'épreuve est personnelle à chaque Candidat désigné par l'EECSR et n'est pas cessible.

SGS est libre de refuser l'accès à l'examen à toute personne démunie des documents d'identification valides conformément à l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire.

SGS est libre de refuser l'accès à l'examen à toute personne qui serait porteur de documents d'identification qui ne correspondent pas à l'identité transmise lors de l'inscription.

SGS est libre de refuser l'accès à l'examen en cas de doute sur la validité et/ou la titularité des documents d'identification fournis le jour de l'examen.

L'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire est un examen administratif et les décisions de l'administration en charge de son organisation relative à la participation des Candidats aux épreuves s'imposent à SGS.

Le fait pour le Candidat de ne pas répondre aux conditions nécessaires à la participation à l'épreuve justifiant le refus de SGS est exclusif de tout remboursement et/ou de substitution de la date d'épreuve au profit de l'EECSR.

## **7.2. Règlement de l'examen**

Chaque Candidat doit se présenter à l'adresse du centre d'examen au moins 20 minutes avant le début de l'épreuve.

Au-delà de cet horaire de présentation, le Candidat pourra se voir refuser l'entrée dans la salle d'examen ainsi que la participation à l'épreuve.

Le Candidat s'engage à respecter l'ensemble des obligations mentionnées dans le Règlement de l'examen théorique général du permis de conduire (Annexe 2 du Cahier des charges relatif à l'organisation de l'épreuve théorique générale assurée par des organismes agréés).

Toute tricherie ou tentative de tricherie justifiera l'exclusion du Candidat de la salle d'examen et la transmission des faits relevés aux autorités administratives qui seront libres d'y donner toutes les suites envisageables.

## **7.3. Déroulement de l'épreuve**

SGS fournit à chaque Candidat une tablette individuelle et un casque d'écoute avec volume réglable. L'épreuve théorique générale du code de la route dure environ 30 minutes.

Le Candidat sera invité avant de démarrer l'épreuve à visualiser un tutoriel lui expliquant les règles générales relatives au déroulement de l'épreuve. Il sera ensuite administré au Candidat un jeu de 40 questions de façon aléatoire, parmi 1000 diapositives pour les catégories B, C, D, E et 500 diapositives pour la catégorie A. Pour chaque question, le Candidat devra choisir parmi plusieurs propositions, la ou les bonnes affirmations. Pour chaque question, après la lecture des propositions, le Candidat disposera de 20 secondes pour répondre et éventuellement corriger sa sélection. Un compte à rebours permettra au candidat d'estimer le temps restant avant le passage à la question suivante.

Les situations de conduite proposées sont soit des images fixes, soit de courtes vidéos issues de situations réelles ou de scènes virtuelles selon 10 thèmes :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

Un pictogramme signalera le début d'une vidéo : celle-ci ne pourra pas être visualisée une seconde fois.

Le Candidat doit obtenir un score minimal de 35 sur 40 (soit 5 fautes au maximum) pour obtenir son examen du code de la route.

Pendant toute la durée de l'examen, il est interdit à un Candidat de communiquer avec ses voisins. Il ne doit pas non plus utiliser ni téléphone ni document sous peine de sanction.

#### **7.4. Résultat**

Le résultat est communiqué au Candidat par voie électronique ou, en cas d'impossibilité par cette voie, par voie postale. Le résultat est également communiqué par voie électronique à son EECSR de référence.

Le résultat d'un candidat comprend obligatoirement les éléments suivants : NEPH, nom, date de naissance, résultat sous la forme « Favorable » ou « Défavorable », le nombre de réponses justes sur quarante, les thèmes pédagogiques correspondant aux erreurs réalisées.

#### **ARTICLE 5 - ANNULATION DE L'EPREUVE**

Hormis les cas de force majeure, tels que définis à l'article 16 et les modalités de modification des dates d'examen prévues à l'article 5, toute annulation de réservation de la part de l'EECSR sera exclusive de remboursement.

Dans le cas où l'annulation de l'épreuve serait consécutive à une faute de SGS ou à celle des services de l'Administration en charge des épreuves, l'EECSR sera invitée à se connecter à nouveau au Site et à choisir une nouvelle date d'épreuve.

#### **ARTICLE 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONTREFACONS**

SGS est propriétaire exclusif du Site et de l'ensemble des éléments le composant ainsi que de tous les droits de propriété intellectuelle y attachés portant tant sur le développement du Site que sur son contenu, sauf mention contraire.

Le Site, les marques, les dessins et les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design, les articles et tout autre contenu disponible sur le Site, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive de SGS ou de ses partenaires et sont protégés par les dispositions du droit d'auteur, du droit des marques, du droit des brevets et de tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle en vigueur.

Les présentes CGU n'entraînent aucun transfert d'un droit de propriété intellectuelle au profit de l'EECSR tant sur le développement que sur le contenu du Site.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de SGS, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

L'EECSR s'engage expressément à ce que l'utilisation du Site et de son contenu ne porte en aucun cas atteinte aux droits de SGS mais également à ceux de tiers.

Les marques, logos, signes ainsi que tous les contenus du Site (textes, images, graphismes, bases de données, logiciel, vidéos, plans, noms, fils, etc...) font l'objet d'une protection par le Code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur dont est titulaire SGS ou pour lesquels elle dispose des droits d'utilisation.

L'EECSR doit solliciter l'autorisation préalable de SGS ou, à défaut, du titulaire du droit concerné pour toute reproduction, distribution, modification, retransmission, publication, copie des différents contenus, hors des cas éventuellement et expressément déjà autorisés par SGS ou le titulaire des droits concernés et hors certains cas d'utilisation à des fins strictement privées et ce, conformément au Code de la propriété intellectuelle français ou toutes autres règles de droit applicables.

Toute représentation totale ou partielle du Site par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de SGS constituerait notamment une contrefaçon sanctionnée en particulier par l'article L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Il est rappelé que conformément à l'article L. 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'EECSR qui reproduit, copie ou publie le contenu protégé doit citer l'auteur et sa source.

#### **ARTICLE 7 - OBLIGATION DE L'EECSR**

L'EECSR utilise le Site à ses risques et sous son entière responsabilité.

L'utilisateur est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son mot de passe et autres données confidentielles qui lui seraient éventuellement transmises par SGS.

L'EECSR s'engage à prendre toutes mesures utiles pour assurer cette parfaite confidentialité.

Toute utilisation d'un mot de passe fait présumer une utilisation du Site par l'EECSR auquel il appartient.

Le Site est un système de traitement automatisé de données. Tout accès ou maintien frauduleux à ce dernier est interdit et sanctionné pénalement.

Il en est de même pour toute entrave ou altération du fonctionnement de ce système, ou en cas d'introduction, de suppression ou de modification des données qui y sont contenues.

L'EECSR doit informer SGS de tout changement des paramètres d'identification le concernant, dont notamment, les changements d'adresse, de numéro de téléphone et de situation administrative.

#### **ARTICLE 8 - INDISPONIBILITE DU SITE**

Le Site est normalement accessible à tout moment et en tout lieu aux Utilisateurs sous réserve du respect des prérequis techniques nécessaires à l'accès au Site, lesquels sont notamment précisés dans la description du Site.

Cependant, SGS ne saurait en effet assurer une accessibilité ou disponibilité absolue du Site, notamment en raison de la nature et de la complexité du réseau internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données d'informations.

Aussi, SGS peut, sans préavis, ni indemnités, suspendre temporairement l'accès à tout ou partie du Site notamment en cas de force majeure, fait d'un tiers, pour effectuer des mises à jour, compléter, modifier ou créer de nouvelles fonctionnalités, procéder à des opérations de maintenance et des modifications sur

les serveurs du Site, etc.... En cas d'interruption planifiée, celle-ci sera notifiée au moyen d'un avertissement figurant sur la page d'accueil du Site, selon le cas, ou par tout autre procédé.

En aucun cas, SGS ne pourra être tenue pour responsable de dommages éventuels survenus en cas d'indisponibilité temporaire ou prolongée du Site soit de son fait soit du fournisseur d'accès à Internet ou de tout tiers, exception faite de ceux qui pourraient éventuellement découler de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles au titre des présentes.

L'EECSR déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et des systèmes d'exploitation des sites internet, et en particulier reconnaître que l'utilisation du Site se fait à ses risques et périls, que la protection de ses données, de ses logiciels et de ses terminaux lui incombe et qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées afin de les protéger des éventuels virus.

#### **ARTICLE 10 - LIENS SORTANTS**

Le Site peut comporter des informations mises à disposition par des sociétés externes ou des liens hypertextes vers d'autres sites tiers qui ne sont pas édités par SGS.

L'existence de liens sur le Site vers d'autres sites tiers ne constitue en rien une validation de ces sites ou de leur contenu par SGS. La responsabilité de SGS ne saurait être engagée du fait des informations, opinions et recommandations disponibles sur ces sites tiers.

Le Site peut contenir des publicités et des liens hypertextes conduisant à des sites tiers et SGS ne peut être tenue responsable du fonctionnement de ces plateformes tierces.

Des obligations contractuelles peuvent naître à la charge de l'EECSR du fait de la navigation sur des sites tiers auxquels SGS est étranger. SGS n'est pas partie à l'éventuel contrat conclu entre l'EECSR et le site tiers et n'agit pas pour le compte d'un vendeur, quel qu'il soit. En conséquence, l'EECSR reconnaît et accepte qu'il ne pourra en aucun cas rechercher l'éventuelle responsabilité de SGS concernant sa relation avec l'éditeur du site tiers.

#### **ARTICLE 9 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

L'EECSR garantit SGS de tout recours de la part d'un des Candidats qu'il aurait inscrit à une session d'examen et de toute condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre.

SGS n'est pas responsable de l'utilisation frauduleuse des identifiants de l'EECSR par un tiers qui résulterait d'une négligence de l'EECSR dans la préservation de la confidentialité de ses informations.

Ni SGS, ni aucun de ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsables d'un quelconque dommage, direct ou indirect, consécutif, spécial ou accessoire pouvant résulter d'erreurs, d'omissions ou de retards dans la transmission d'informations sur le Site, de la perte d'information ou des problèmes survenus lors des paiements électroniques.

La responsabilité de SGS ne saurait être engagée en cas d'interruption d'accès au Site du fait d'opération de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation.

SGS pourra interrompre temporairement ou définitivement l'accès au Site et à ses services notamment en cas de cessation de son activité ou de celle de l'un de ses prestataires, ou en cas de liquidation judiciaire ou amiable de la société SGS.

Dans ces hypothèses, le présent contrat sera résilié de plein droit sans préjudice pour l'Utilisateur et sans responsabilité pour SGS.

SGS ne saurait être tenue responsable de la présence de virus sur le Site.

En cas d'annulation de l'épreuve du fait de SGS ou de l'Administration en charge des épreuves de passage de l'examen théorique du permis de conduire, l'EECSR aura la possibilité de modifier ses réservations à une date ultérieure sans autres frais.

Au-delà de cette possibilité pour l'EECSR de reporter les inscriptions annulées, SGS n'est pas responsable des dommages financiers, directs ou indirects, liés à l'annulation des épreuves due à son fait ou à celui de l'Administration en charge des épreuves de passage de l'examen théorique du permis de conduire.

En tout état de cause, la responsabilité éventuelle de SGS et le montant des dommages et intérêts en résultant qui pourrait être retenu par un Tribunal est expressément limité au montant total des sommes dont SGS aurait pu bénéficier dans l'exécution de sa relation contractuelle avec l'EECSR.

### **ARTICLE 13 - ASSISTANCE TECHNIQUE**

SGS met à la disposition de chacun des EECSR un service client à même de fournir tous les renseignements nécessaires à l'utilisation de ses services.

L'EECSR peut joindre le service client de SGS à l'adresse suivante :

SGS AUTOMOTIVE SERVICES  
1 place du Gué de Maulny,  
72019 Le Mans cedex 2  
[fr.objectifcode@sgs.com](mailto:fr.objectifcode@sgs.com)  
Tel : 01 41 24 86 26

### **ARTICLE 12 – COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre des présentes CGU, les parties s'engagent à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen (RGPD) et du Conseil du 27 avril 2016 lors de la mise en place des traitements de données pour leur propre compte et lorsqu'une partie réalise des traitements pour le compte de l'autre partie.

#### **12.1 – Protection des données personnelles des Utilisateurs EECSR**

SGS AUTOMOTIVE SERVICES, en étant Editeur du Site, est le Responsable du traitement et détermine les types de données collectées (clause 5.1) et les moyens des traitements mis en place afin de gérer la création et le maintien des comptes Utilisateurs pour la réalisation des inscriptions des candidats à l'épreuve théorique générale du code de la route.

Dans ce cadre, SGS est le garant de la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la confidentialité des informations collectées et être en mesure de démontrer que les traitements réalisés sont conformes au RGPD.

Pour davantage d'informations sur les traitements des données réalisés pour le compte de SGS, les EECSR peuvent consulter la [Politique de Confidentialité dédiée aux clients](#) sur le site web de SGS.

Conformément au RGPD, les utilisateurs des comptes du Site disposent des droits suivants sur leurs données personnelles : accès, rectification, effacement, limitation, portabilité et opposition. Ils ont

également le droit de définir le sort de leurs données personnelles après leur décès. Pour exercer ces droits, ils doivent contacter le DPO de SGS à l'adresse suivante : [fr.privacy\\_fr@sgs.com](mailto:fr.privacy_fr@sgs.com).

## **12.2 Protection des données personnelles collectées à partir du Site**

Les clients de SGS – EECSR – collectent des données personnelles directement auprès des Candidats (clause 5.2.1) afin de les inscrire à l'épreuve théorique générale du code de la route ; à cette fin, ces données sont susceptibles d'être transmises à SGS pour traitement dans le cadre du service d'hébergement ; SGS agit ainsi comme Sous-traitant des EECSR, pour leur compte et suivant leurs instructions ; à ce titre, ces dernières sont considérées comme Responsables du traitement.

Il appartient aux EECSR de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement, au moment de la collecte des données de Candidats pour l'inscription à l'épreuve théorique générale du code de la route, conformément à l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679.

Afin de respecter les obligations auxquelles un Sous-traitant est soumis, SGS s'engage :

- à traiter les données à caractère personnel uniquement pour le compte du Responsable du traitement et conformément à ses instructions et aux présentes CGU. S'il est dans l'incapacité de s'y conformer pour quelque raison que ce soit, il informe immédiatement le Responsable du traitement de cette incapacité ; auquel cas ce dernier est en droit de suspendre et/ou de résilier les présentes CGU ;
- à respecter et à mettre en place les exigences de l'article 28 et de l'article 33 paragraphes 2 , 3 et 4 du Règlement – (UE) 2016/679 ;
- à mettre en œuvre les mesures organisationnelles et techniques appropriées conformément à l'article 32 (sécurité du traitement) du Règlement – (UE) 2016/679 ;
- à assister les EECSR, notamment par le biais de mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure du possible, dans l'exécution de leur obligation de répondre aux demandes d'exercice des droits établis par le RGPD ;
- à ne pas transférer les données traitées pour le compte des EECSR hors de l'Union Européenne ou hors d'un Etat ayant été jugé par la Commission Européenne comme ayant un niveau de protection des données personnelles adéquat, sans mettre en place des garanties appropriées telles que prévues par les articles 46 et suivants du Règlement – (UE) 2016/679.

Le délégué à la protection des données personnelles de SGS peut être contacté :

- par email à l'adresse [fr.privacy\\_fr@sgs.com](mailto:fr.privacy_fr@sgs.com) ;

- ou à l'adresse suivante : SGS France, Service juridique, à l'attention du délégué à la protection des données, 29 avenue Aristide Briand – 94111 Arcueil.

•

## **ARTICLE 13 – COOKIES**

Le site utilise des cookies.

Les informations sur l'utilisation de cookies sont détaillées dans la **Politique d'Utilisation des Cookies** [https://www.objectifcode.sgs.com/fr\\_FR/politique-gestion-cookies-objectifcode](https://www.objectifcode.sgs.com/fr_FR/politique-gestion-cookies-objectifcode) de SGS que nous vous invitons à consulter

#### **ARTICLE 14 - INTEGRALITE DU CONTRAT**

Tous les termes et conditions supplémentaires ou différents relatifs à l'objet des Conditions Générales et figurant dans toute communication écrite ou orale adressée à SGS seront nuls et inopposables.

#### **ARTICLE 15 – DIVISIBILITE**

Si, pour quelque raison et dans quelque mesure que ce soit, une stipulation des présentes CGU devait être jugée nulle ou inopposable, cela ne pourra affecter la validité et l'opposabilité des autres clauses des présentes CGU et la stipulation concernée sera appliquée dans la mesure permise par la loi.

#### **ARTICLE 16 – NON-RENONCIATION**

Le fait que l'une des parties aux présentes CGU n'ait pas exigé le bénéfice d'une clause quelconque, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause.

#### **ARTICLE 17 – NULLITÉ**

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes CGU garderont toute leur force et leur portée. Le cas échéant la Société s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

#### **ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE**

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution des conditions générales d'utilisation.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, les présentes CGU seront résiliées automatiquement, sauf accord contraire des parties.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français tels que notamment incendie, inondation, tremblement de terre, catastrophes naturelles, actes de guerre, terrorisme, émeutes, troubles civils, rébellions ou révolutions, grèves ou conflits sociaux.

#### **ARTICLE 18 – PRESCRIPTION**

Toutes les actions judiciaires entre les parties sont prescrites, sauf dispositions contraires d'ordre public, si elles n'ont été introduites dans un délai de deux ans.

#### **ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE**

EN CAS DE RECLAMATION DE LA PART D'UNE OU DES PARTIES, ELLES S'ENGAGENT A RECHERCHER ENSEMBLE UNE SOLUTION AMIABLE PREALABLEMENT A TOUT RECOURS CONTENTIEUX.

DANS LE CAS OU, APRES L'ECOULEMENT D'UN DELAI DE 15 JOURS A COMPTER DE L'ENGAGEMENT DE LA TENTATIVE DE RESOLUTION AMIABLE DU LITIGE, AUCUN ACCORD N'EST ENVISAGEABLE, LES PARTIES POURRONT SAISIR LES TRIBUNAUX COMPETENTS DU DIFFEREND LES OPPOSANT.

SAUF DISPOSITION LEGALE CONTRAIRE, EN CAS DE LITIGE ET A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE. CE DERNIER TRANCHERA SELON LA LOI FRANCAISE POUR LES REGLES DE FOND ET DE FORME, NONOBTANT LES LIEUX D'EXECUTION DES OBLIGATIONS ISSUES DE CES CGU.